Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_073-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES - HABITAT

DCC26-073

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE BRETAGNE DE JUIN 2026

Monsieur Jonathan HOUILLOT, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et des Mobilités, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL



À la suite de l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 14 avril 2026, il appartient à l'assemblée délibérante de **structurer sa gouvernance externe en désignant ses représentants au sein des organismes partenaires, selon les modalités propres à chacun d'eux.**

2. PRESENTATION DE L'EPF DE BRETAGNE

L'**Établissement public foncier de Bretagne** (EPF) a été créé par le décret 2009-636 modifié du 8 juin 2009.

Missions : L'EPF **acquiert, pour le compte des collectivités, les emprises foncières, bâties ou non, nécessaires à leurs opérations d'aménagement en renouvellement urbain**.
Son action est prioritairement tournée vers :

- la production de logements, notamment sociaux,
- le développement d'activités économiques,
- et l'adaptation au changement climatique.

Gouvernance : Son conseil d'administration comprend :

- notamment 41 représentants titulaires des collectivités,
- avec un suppléant par titulaire,
- dont :
  - 8 représentants des communautés d'agglomération de Bretagne,
  - et 5 représentants des communautés de communes et communes non-membres d'un EPCI de Bretagne.

3. DEROULE DES DESIGNATIONS

Ces représentants sont désignés par une « **assemblée spéciale** » réunissant **les présidents des intercommunalités** concernées, et les **maires** des communes non-membres d'un EPCI.

Cette assemblée, qui se réunira en **juin 2026**, comprendra 2 collèges :

- le premier destiné à élire les 8 représentants des communautés d'agglomération,
- et le second devant élire les 5 représentants des communautés de communes et communes non-membres d'un EPCI.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_073-DE

En cas d'absence ou d'empêchement du président d'un EPCI, ce dernier peut se faire représenter par un membre de l'organe délibérant, sous réserve que cette représentation soit prévue par une délibération du Conseil communautaire.

Il est ainsi proposé aujourd'hui de désigner un membre du Conseil communautaire, de Roche aux Fées Communauté appelé à remplacer le président dans l'éventualité où ce dernier ne pourrait pas être présent et voter lors de l'assemblée spéciale de l'EPF de Bretagne en juin 2026.

Il vous est proposé à ce titre : M. Jonathan HOUILLOT.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette désignation est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme notamment l'article L321-9 définissant les modalités de désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration des établissements publics fonciers (EPF),

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de juin 2026, visant à désigner les représentants des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des communes non-membres d'un EPCI au sein de l'EPF de Bretagne, arrêté par le préfet de la région Bretagne le 3 avril 2026,

Il vous est proposé :

- *De déroger au scrutin secret ;*
- ***Désigner** l'**élu communautaire** comme **représentant** Roche aux Fées Communauté, **en cas d'empêchement du président M. Christian SORIEUX** à l'**assemblée spéciale de juin 2026** désignant les représentants des communautés d'agglomération/de communes au sein du conseil d'administration de l'**EPF Bretagne**, et prendre part au vote au sein du collège concerné :*
  - *M. Jonathan HOUILLOT*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_073-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel [illegible] 2026, s'est réuni le 28 mai 2026 à 19 h 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOISNARD Conseillère communautaire de Marcillé-Robert

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY,
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON,
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE *(donne pouvoir à Mme Emmanuelle CLOUET)*
	M Cyprien ESNAULT,
	M Gaston GUAIS, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
	Mme Thérèse MOREAU *(donne pouvoir à Mme Véronique PICOT)*
	M Frédéric POTIN *(donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)*
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (34 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 09/06/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Véronique BOISNARD

Signé par : Véronique BOISNARD
Date : 09/06/2026
Qualité : VP BOISNARD V - Secrétaire de Séance